





Pièces à fournir


Fiche inscription FFHB complétée
Certificat médical (bas de page)

Justificatif identité

Fiche club (ci-dessous) complétée 
2 photos identité

Montant de la cotisation

Documents d'autorisations 

Approbation du règlement intérieur 

Tarifs

École de hand = 75 € Jeunes et adultes : 130 €

Pour les familles inscrivant plusieurs licenciés, se renseigner auprès d'un responsable

Betty HOLECEK : 06.10.86.61.52 Michel CUSIN : 06.79.50.22.25

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

PRINCIPES INTERNES DU HBPS

Principes généraux : La pratique du handball dans le club a pour but le développement individuel et collectif de chacun dans une **ambiance conviviale, amicale et dans le respect** (des responsables, des adversaires, des arbitres, des partenaires ou toutes autres personnes rencontrées dans le cadre de la discipline)

L'adhésion au club implique un comportement conforme à l'éthique sportive. Une prise de licence est un engagement pour toute la saison.

Aspect financier : Le club fonctionne sur la base du **bénévolat** et ne dispose que de ressources limitées.

Participation au fonctionnement sportif : Le club est constitué de **différents membres** : les joueuses et joueurs (de l'école de hand aux seniors), les dirigeants et les cadres techniques (qui occupent des fonctions administratives, de formation ou d'entraînements dans le cadre du **bénévolat**)

Les fonctions d'encadrement : Elles nécessitent la **participation d'accompagnateurs** afin de permettre aux plus jeunes d'accéder dans les meilleures conditions aux différentes compétitions.

Participation aux entraînements/matches : La participation aux entraînements, aux rencontres, éléments fondamentaux de la vie de l'équipe est **obligatoire et demande d'être ponctuel**. Toute absence non motivée par des raisons impératives doit être signalée à l'entraîneur et revêtir un caractère exceptionnel.

Comportement des licenciés : Tout geste violent, toute insulte, toute dégradation et plus généralement tout comportement de nature contraire à l'éthique sportive sera sanctionné. Tout licencié en infraction dans le cadre de la pratique du jeu, sanctionné par les instances du Handball sera civilement et pénalement responsable de toutes les conséquences de son infraction.

Les éventuelles amendes infligées au club de son fait seront de plein droit à sa charge exclusive.

A CONSERVER

FICHE CLUB

A JOINDRE AU DOSSIER



J'ai pris connaissance des principes internes du HBPS – encadré ci-dessus

NOMDATE DE NAISSANCE / /

PRENOM

ADRESSE COMPLETE

CP VILLE

LICENCIE :

EMAIL.....

PORTABLE

PARENTS :

EMAIL

TEL FIXE ET PORTABLE